

Procès-verbal de la séance ordinaire
du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite
tenue le mardi 12 janvier 2016 à 20 h
à la Salle du conseil de l'Hôtel de ville
située au 540, rue Notre-Dame à Saint-Tite

Sont présents :	M. André Léveillé	maire
	Mme Danielle Cormier	conseillère municipale
	M. Yvon Veillette	conseiller municipal
	M. Gilles Damphousse	conseiller municipal
	Mme Marie-Andrée Trudel	conseillère municipale
	M. Gaétan Tessier	conseiller municipal
	Mme Alyne Trépanier	directrice générale
	Me Julie Marchand	greffière
Est absent :	M. Jacques Carpentier	conseiller municipal

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de M. le maire André Léveillé.

2016-01-01

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Danielle Cormier, conseillère, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu que la séance soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité

2016-01-02

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu de dispenser la greffière de la lecture de l'ordre du jour tel que reçu par les membres du conseil municipal avant la présente séance, ainsi que de l'adopter tel que rédigé :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2015 et des séances extraordinaires du 15 décembre 2015;
4. Administration - Direction générale :
 - 4.1 Résolution autorisant l'utilisation du Sportium par le Festival Western pour la tenue de son bingo le 12 septembre 2016;
 - 4.2 Résolution octroyant le contrat concernant l'entretien des logiciels de notre système informatique à la firme PG Solutions pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, au coût de 12 210\$ plus les taxes applicables;
 - 4.3 Résolution autorisant le renouvellement de la cotisation annuelle 2016 auprès de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) au coût de 726 \$ plus les taxes applicables;

- 4.4 Résolution autorisant un paiement de 5 923.70 \$ taxes incluses à l'UMQ relativement au renouvellement de notre adhésion pour l'année 2016 (en 2015: 5 909.84 \$);
- 4.5 Résolution autorisant le paiement de la cotisation annuelle 2016 de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) pour la directrice de l'urbanisme et inspectrice en bâtiment et en environnement et pour l'inspecteur-adjoint, au coût de 540\$ taxes en sus;
- 4.6 Résolution autorisant l'achat de cinq (5) fenêtres pour le Centre Armand-Marchand, auprès de la firme Entreprises AM, au coût de 4 176.30 \$ taxes incluses;
- 4.7 Résolution autorisant le renouvellement du contrat d'entretien ménager avec M. Marcel Perron et Mme Sylvie Champagne, pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016;
- 4.8 Résolution autorisant la vente aux enchères du camion Ford E350 (ambulance des premiers répondants) par la firme Les Encans Ritchie Bros. (Canada) Ltée, au prix de 2 250 \$ moins les frais de la vente de 640.68 \$;
- 4.9 Résolution acceptant les termes et conditions de Groupe Ultima Inc. (Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ)) relativement au renouvellement des assurances générales de la Ville du 15 janvier 2016 au 15 janvier 2017, au coût de 114 915 \$ taxes incluses;
- 4.10 Résolution autorisant la fourniture de services techniques d'une valeur de 2 500 \$ pour le projet de panneaux historiques initié par la Société d'histoire et de généalogie de Saint-Tite;
- 4.11 Résolution autorisant le renouvellement du contrat d'entretien et de service annuel auprès de la firme Somum Solutions, pour notre système d'envoi de messages téléphoniques, pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, au coût de 4 995.66\$ taxes incluses;

5. Greffé :

- 5.1 Nomination des maires suppléants pour l'année 2016;
- 5.2 Avis de motion du règlement numéro 380-2016 fixant le montant maximal de dépenses relatives à la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* (chapitre I-0.1) pour l'année 2016;
- 5.3 Avis de motion du règlement numéro 381-2016 décrétant une dépense de 228000 \$ et un emprunt du même montant pour l'acquisition d'un camion dix (10) roues avec benne basculante pour les besoins du service des travaux publics;
- 5.4 Résolution concernant la reconduction de la division du territoire de la Ville de Saint-Tite en districts électoraux;

6. Loisirs et culture

- 6.1 Résolution autorisant la vente d'un chronomètre modèle ULTRACK TF-ML2004 à la firme 9314-4673 Québec Inc. (GTR), pour un prix de 1 000 \$ taxes incluses;
- 6.2 Résolution autorisant le renouvellement des frais de support technique auprès de la firme Logiciels Sport-Plus Inc., pour la période de janvier 2016 à janvier 2017, au coût de 3 785.19 \$ taxes incluses;

7. Ressources humaines :

- 7.1 Résolution autorisant Mme Alyne Trépanier, directrice générale et Mme Marilyne Proteau, trésorière, à participer à la formation intitulée « TPS-TVQ Vers une gestion efficace » offerte par la COMAQ, les 14 et 15 avril 2016 à Longueuil, au coût total de 765 \$ plus les taxes applicables;
- 7.2 Résolution autorisant le versement d'un salaire hebdomadaire de 235 \$ à Mme Denise Groleau, responsable de la bibliothèque municipale Marielle-Brouillette, pour l'année 2016;

8. Transport, hygiène du milieu, travaux publics :

- 8.1 Résolution mandatant M. Jules Samson, technologue, pour la vérification de nos équipements pétroliers à risque élevé, au coût de 250 \$ et autorisant M. Sylvain Déry, directeur des travaux publics à signer l'acceptation de l'offre de services;
- 8.2 Résolution autorisant le versement d'un montant de 758.84 \$ taxes incluses à la firme 9006-3165 Québec Inc. (H.P. Terrassement) pour la démolition du garage situé derrière l'hôtel de ville;
- 8.3 Résolution demandant à Hydro-Québec de procéder à l'installation d'une lumière de rue à l'intersection du Chemin de la Petite-Mékinac et de la rue de l'Anse;

9. Urbanisme et développement du territoire :

- 9.1 Demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 1695, 4^e rang;
- 9.2 Résolution d'appui à la CPTAQ modifiant la résolution numéro 2015-10-305 redéfinissant la superficie du droit acquis résidentiel et incluant l'aliénation de 153 hectares en faveur de Ferme Ferlika Inc.;

10. Gestion des eaux :

- 10.1 Résolution mandatant M. Alain Tousignant, gestionnaire des eaux, pour représenter la Ville de Saint-Tite dans les dossiers concernant l'eau potable et les eaux usées auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

11. Autres sujets :

- 11.1 Résolution autorisant le versement d'une aide financière au montant de 100\$ à la Fondation du Foyer Mgr Paquin dans le cadre du dîner-bénéfice du 6 mars 2016;
- 11.2 Résolution autorisant le versement d'une aide financière au montant de 100 \$ aux Auxiliaires bénévoles du Foyer Mgr Paquin Inc.;
- 12. Résolution d'adoption des comptes à payer du 1^{er} décembre au 31 décembre 2015 au montant de 450 544.99 \$;

13. Correspondance;

14. Affaires nouvelles;

15. Période de questions;

16. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité

2016-01-03

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2015 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 15 DÉCEMBRE 2015

Il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller,
appuyé par Mme Danielle Cormier, conseillère,
et résolu :

De dispenser la greffière de la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2015 et des séances extraordinaires du 15 décembre 2015 tels que reçus par les membres du conseil avant la présente séance, ainsi que de les accepter tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité

ADMINISTRATION

2016-01-04

RÉSOLUTION AUTORISANT L'UTILISATION DU SPORTIUM PAR LE FESTIVAL WESTERN POUR LA TENUE DE SON BINGO LE 12 SEPTEMBRE 2016

Il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller,
appuyé par M. Yvon Veillette, conseiller,
et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise l'organisation du Festival Western de St-Tite Inc. à tenir un bingo au Sportium municipal le lundi 12 septembre 2016, dans le cadre des activités de la 49^e édition du Festival Western de St-Tite.

Adoptée à l'unanimité

2016-01-05

RÉSOLUTION OCTROYANT LE CONTRAT CONCERNANT L'ENTRETIEN DES LOGICIELS DE NOTRE SYSTÈME INFORMATIQUE À LA FIRME PG SOLUTIONS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER 2016 AU 31 DÉCEMBRE 2016, AU COÛT DE 12 210 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

ATTENDU QUE la firme informatique PG Solutions nous offre un contrat d'entretien annuel sur les logiciels requis à l'administration de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller,
appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller,
et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite octroie le contrat relatif à l'entretien des logiciels de notre système informatique à la firme PG Solutions pour l'année 2016 et ce, au coût de 12 210 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

2016-01-06

RÉSOLUTION AUTORISANT LE RENOUELEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE 2016 AUPRÈS DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) AU COÛT DE 726 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

ATTENDU QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) nous propose à chaque année de renouveler l'adhésion de la directrice générale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère,
appuyé par M. Yvon Veillette, conseiller,
et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise la directrice générale Mme Alyne Trépanier, à renouveler son adhésion à l'ADMQ pour l'année 2016;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le versement d'une somme de 726 \$ plus les taxes applicables, représentant la cotisation annuelle 2016.

Adoptée à l'unanimité

2016-01-07

RÉSOLUTION AUTORISANT UN PAIEMENT DE 5 923.70 \$ TAXES INCLUSES À L'UMQ RELATIVEMENT AU RENOUELEMENT DE NOTRE ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2016 (EN 2015 : 5 909.84 \$)

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a transmis au conseil municipal de la Ville de Saint-Tite un document faisant état des nombreux services offerts par l'Union et de la quote-part de la Ville pour le renouvellement de son adhésion pour l'exercice financier 2016;

ATTENDU QUE cette quote-part a été fixée à un montant de 5 923.70 \$ taxes incluses, pour l'année 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Danielle Cormier, conseillère, appuyé par M. Yvon Veillette, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte la proposition de l'UMQ et autorise le paiement d'une somme de 5 923.70 \$ taxes incluses, représentant les frais d'adhésion de la Ville de Saint-Tite au sein de l'UMQ pour l'exercice financier 2016.

Adoptée à l'unanimité

2016-01-08

RÉSOLUTION AUTORISANT LE PAIEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE 2016 DE LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (COMBEQ) POUR LA DIRECTRICE DE L'URBANISME ET INSPECTRICE EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT ET POUR L'INSPECTEUR-ADJOINT, AU COÛT DE 540 \$ TAXES EN SUS

ATTENDU QUE la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) a informé le conseil municipal des modalités de la cotisation annuelle pour 2016;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite juge opportun de permettre à la directrice de l'urbanisme et inspectrice en bâtiment et en environnement ainsi qu'à l'inspecteur-adjoint d'adhérer à cette association à titre de membre et de membre associé, car cette dernière offre à ses membres de nombreux services et organise des activités permettant à ses membres d'acquérir de nouvelles connaissances en rapport au domaine municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise la directrice de l'urbanisme et inspectrice en bâtiment et en environnement, Mme Marie-Andrée Bélanger ainsi qu'à l'inspecteur-adjoint, M. Jean-Yves Groulx, à adhérer à la COMBEQ pour l'année 2016;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le paiement d'une somme de 540\$ taxes en sus, représentant la cotisation annuelle à la COMBEQ.

Adoptée à l'unanimité

2016-01-09

RÉSOLUTION AUTORISANT L'ACHAT DE CINQ (5) FENÊTRES POUR LE CENTRE ARMAND-MARCHAND, AUPRÈS DE LA FIRME ENTREPRISES AM, AU COÛT DE 4 176.30 \$ TAXES INCLUSES

ATTENDU QU'il est nécessaire de remplacer cinq (5) fenêtres au Centre Armand-Marchand;

ATTENDU la proposition de la firme Entreprises AM au coût de 4 176.30 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Danielle Cormier, conseillère, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise l'acquisition de cinq (5) fenêtres pour le Centre Armand-Marchand, auprès de la firme Entreprises AM, au coût de 4 176.30 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

2016-01-10

RÉSOLUTION AUTORISANT LE RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER AVEC M. MARCEL PERRON ET MME SYLVIE CHAMPAGNE, POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER 2016 AU 31 DÉCEMBRE 2016

ATTENDU QUE le contrat d'entretien ménager de l'hôtel de ville avec M. Marcel Perron et Mme Sylvie Champagne a pris fin le 31 décembre 2015;

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à son renouvellement pour l'année 2016;

ATTENDU QUE M. Marcel Perron et Mme Sylvie Champagne effectuent également, selon les besoins, l'entretien ménager de la bibliothèque municipale Marielle-Brouillette et du Centre Armand Marchand et sont rémunérés à un taux horaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le renouvellement du contrat d'entretien ménager pour l'hôtel de ville, avec M. Marcel Perron et Mme Sylvie Champagne pour l'année 2016, au coût de 13 728 \$ (soit 1 144 \$ par mois);

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise M. André Léveillé, maire et Mme Alyne Trépanier, directrice générale, à signer le contrat d'entretien ménager ainsi que tout autre document nécessaire ou utile pour donner effet à la présente résolution;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite mandate M. Marcel Perron et Mme Sylvie Champagne pour effectuer l'entretien ménager de la bibliothèque municipale Marielle-Brouillette et du Centre Armand-Marchand, selon les besoins, au tarif horaire de 17.60\$/heure.

Adoptée à l'unanimité

2016-01-11

RÉSOLUTION AUTORISANT LA VENTE AUX ENCHÈRES DU CAMION FORD E350 (AMBULANCE DES PREMIERS RÉPONDANTS) PAR LA FIRME LES ENCANS RITCHIE BROS (CANADA) LTÉE, AU PRIX DE 2 250 \$ MOINS LES FRAIS DE LA VENTE DE 640.68 \$

ATTENDU QUE le camion Ford E350 (ambulance des premiers répondants) a été mis en vente par appels d'offres se terminant le 13 novembre 2015;

ATTENDU QU'aucune offre n'a été reçue à cette date;

ATTENDU QUE le camion a été remis à la firme Les Encans Ritchie Bros. (Canada) Ltée pour vente aux enchères;

ATTENDU QUE le camion a été vendu le 18 décembre 2015, pour le prix de 2 250 \$ moins les frais de la vente de 640.68 \$, soit pour un prix net de 1 609.32 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise la vente aux enchères du camion Ford E350 (ambulance des premiers répondants) par la firme Les Encans Ritchie Bros. (Canada) Ltée, au prix de 2 250 \$ moins les frais de la vente de 640.68 \$.

Adoptée à l'unanimité

2016-01-12

RÉSOLUTION ACCEPTANT LES TERMES ET CONDITIONS DE GROUPE ULTIMA INC. (MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ)) RELATIVEMENT AU RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES GÉNÉRALES DE LA VILLE DU 15 JANVIER 2016 AU 15 JANVIER 2017, AU COÛT DE 114 915 \$ TAXES INCLUSES

ATTENDU QUE le contrat d'assurances générales de la Ville de Saint-Tite doit être renouvelé pour la période du 15 janvier 2016 au 15 janvier 2017;

ATTENDU la proposition de renouvellement de Groupe Ultima Inc. (MMQ) au coût de 114 915 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller, appuyé par M. Gilles Dampousse, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte de renouveler son contrat d'assurances générales avec Groupe Ultima Inc. (MMQ), aux conditions énumérées dans sa proposition;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le paiement d'une somme de 114 915 \$ taxes incluses, à Groupe Ultima Inc. relativement au renouvellement des assurances générales de la Ville pour la période du 15 janvier 2016 au 15 janvier 2017;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le maire M. André Léveillé et la directrice générale Mme Alyne Trépanier à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Tite tous les documents requis avec la MMQ et Groupe Ultima Inc. aux fins de l'exécution de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2016-01-13

RÉSOLUTION AUTORISANT LA FOURNITURE DE SERVICES TECHNIQUES D'UNE VALEUR DE 2 500 \$ POUR LE PROJET DE PANNEAUX HISTORIQUES INITIÉ PAR LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE DE SAINT-TITE

ATTENDU QUE la Société d'histoire et de généalogie de Saint-Tite a initié un projet consistant à mettre en place un circuit historique par l'installation de panneaux relatant l'histoire de Saint-Tite;

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de Saint-Tite a autorisé l'utilisation d'un montant de 10 000 \$ provenant de l'enveloppe du Pacte rural pour la réalisation de ce projet (résolution numéro 2015-02-32);

ATTENDU QUE la Société d'histoire et de généalogie de Saint-Tite a également déposé une demande de participation financière à la Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Danielle Cormier, conseillère, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise la fourniture de services techniques d'une valeur de 2 500 \$ pour l'installation de panneaux historiques dans le cadre du projet de circuit historique de la Société d'histoire et de généalogie de Saint-Tite.

Adoptée à l'unanimité

2016-01-14

RÉSOLUTION AUTORISANT LE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SERVICE ANNUEL AUPRÈS DE LA FIRME SOMUM SOLUTIONS, POUR NOTRE SYSTÈME D'ENVOI DE MESSAGES TÉLÉPHONIQUES, POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER 2016 AU 31 DÉCEMBRE 2016, AU COÛT DE 4 995.66 \$ TAXES INCLUSES

ATTENDU QUE la firme Somum Solutions nous offre de renouveler le contrat d'entretien et de service annuel de notre système d'envoi de messages téléphoniques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par Mme Danielle Cormier, conseillère, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le renouvellement du contrat d'entretien et de service annuel auprès de la firme Somum Solutions, pour notre système d'envoi de messages téléphoniques, pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, au coût de 4 995.66 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

GREFFE

2016-01-15

NOMINATION DES MAIRES SUPPLÉANTS POUR L'ANNÉE 2016

Il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller, appuyé par Mme Danielle Cormier, conseillère, et résolu :

De nommer ces conseillers(ères) à titre de maire(sse) suppléant(e) pour l'année 2016 :

- du 12 janvier au 4 avril 2016 : M. Gaétan Tessier, conseiller siège # 5;
- du 5 avril au 4 juillet 2016 : Mme Danielle Cormier, conseillère siège #1;
- du 5 juillet au 3 octobre 2016 : M. Yvon Veillette, conseiller siège #2;

- du 4 octobre 2015 au 9 janvier 2017 : M. Gilles Damphousse, conseiller siège #3.

Adoptée à l'unanimité

MOTION

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 380-2016 FIXANT LE MONTANT MAXIMAL DE DÉPENSES RELATIVES À LA LOI SUR LES IMMEUBLES INDUSTRIELS MUNICIPAUX (CHAPITRE I-0.1) POUR L'ANNÉE 2016

Monsieur le conseiller Yvon Veillette donne avis de motion qu'il sera soumis, lors d'une prochaine séance, le règlement numéro 380-2016 fixant le montant maximal de dépenses relatives à la Loi sur les immeubles industriels municipaux (chapitre I.0-1) pour l'année 2016.

Ce règlement a pour objet notamment de fixer le montant maximal de dépenses à être engagées en application de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* (chapitre I-0.1) pour l'année 2016.

MOTION

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 381-2016 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 228 000 \$ ET UN EMPRUNT DU MÊME MONTANT POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION DIX (10) ROUES AVEC BENNE BASCULANTE POUR LES BESOINS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Monsieur le conseiller Gaétan Tessier donne avis de motion qu'il sera soumis, lors d'une prochaine séance, le règlement numéro 381-2016.

Ce règlement a pour objet de décréter une dépense de 228 000 \$ et un emprunt du même montant pour l'acquisition d'un camion dix (10) roues avec benne basculante pour les besoins du service des travaux publics.

2016-01-16

RÉSOLUTION CONCERNANT LA RECONDUCTION DE LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINT-TITE EN DISTRICTS ÉLECTORAUX

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Tite procède à la division de son territoire en districts électoraux tous les quatre ans;

ATTENDU QUE sa division actuelle en districts électoraux respecte les articles 9, 11 et 12 ou, selon le cas 12.0.1, de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c.E-2.2);

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Tite procède à une demande de reconduction de sa division avant le 15 mars de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale;

ATTENDU QUE sa demande de reconduction est accompagnée du document prévu à l'article 12.1 et que ce document indique également le nombre d'électeurs de chacun des districts électoraux en vigueur;

ATTENDU QUE la Commission de la représentation électorale transmettra à la Ville de Saint-Tite une copie certifiée conforme de la décision qui confirme ou non que la Ville de Saint-Tite remplit les conditions pour reconduire la même division;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE la Ville de Saint-Tite demande à la Commission de la représentation électorale de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions requises pour procéder à la reconduction de la division du territoire de la Ville de Saint-Tite en districts

électoraux.

Adoptée à l'unanimité

LOISIRS ET CULTURE

2016-01-17

RÉSOLUTION AUTORISANT LA VENTE D'UN CHRONOMÈTRE MODÈLE ULTRACK TF-ML2004 À LA FIRME 9314-4673 QUÉBEC INC. (GTR) POUR UN PRIX DE 1 000 \$ TAXES INCLUSES

ATTENDU QUE le chronomètre modèle ULTRACK TF-ML2004 qui avait été acquis pour le service des loisirs n'est plus utilisé;

ATTENDU QUE la firme 9314-4673 Québec Inc. (GTR) a manifesté l'intérêt de s'en porter acquéreur, pour un prix de 1 000 \$ taxes incluses;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Tite et la firme 9314-4673 Québec Inc. (GTR) vont conclure une entente reliée au service de chronométrage pour les Courses du P'tit Shérif, saison 2016;

ATTENDU QUE la firme GTR propose que le prix de vente soit applicable sous forme de crédit au deuxième paiement conformément à cette entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Danielle Cormier, conseillère, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise la vente du chronomètre modèle ULTRACK TF-ML2004 à la firme 9314-4673 Québec Inc. (GTR), au prix de 1 000 \$ taxes incluses, qui sera applicable sous forme de crédit au deuxième paiement conformément à l'entente reliée au service de chronométrage pour les Courses du P'tit Shérif, saison 2016;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise M. Sylvain Bédard, coordonnateur aux loisirs et aux événements à signer le contrat de vente.

Adoptée à l'unanimité

2016-01-18

RÉSOLUTION AUTORISANT LE RENOUVELLEMENT DES FRAIS DE SUPPORT TECHNIQUE AUPRÈS DE LA FIRME LOGICIELS SPORT-PLUS INC., POUR LA PÉRIODE DE JANVIER 2016 À JANVIER 2017, AU COÛT DE 3 785.19 \$ TAXES INCLUSES

ATTENDU QUE la firme Logiciels Sport-Plus Inc. nous offre de renouveler les frais de support technique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Danielle Cormier, conseillère, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le renouvellement des frais de support technique auprès de la firme Logiciels Sport-Plus Inc., pour la période de janvier 2016 à janvier 2017, au coût de 3 785.19 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

2016-01-19

RÉSOLUTION AUTORISANT MME ALYNE TRÉPANIER, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET MME MARILYNE PROTEAU, TRÉSORIÈRE, À PARTICIPER À LA FORMATION INTITULÉE « TPS-TVQ VERS UNE GESTION EFFICACE » OFFERTE PAR LA COMAQ, LES 14 ET 15 AVRIL 2016 À LONGUEUIL, AU COÛT TOTAL DE 765 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

ATTENDU QUE la Corporation des officiers municipaux du Québec (COMAQ) offre une formation intitulée « TPS-TVQ Vers une gestion efficace » les 14 et 15 avril 2016, à Longueuil;

ATTENDU QUE Mme Alyne Trépanier, directrice générale et Mme Marilyne Proteau, trésorière, ont manifesté l'intérêt de participer à cette formation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise la directrice générale et la trésorière à prendre part à la formation offerte par la COMAQ, les 14 et 15 avril 2016 à Longueuil ayant pour titre «TPS-TVQ Vers une gestion efficace».

QUE le conseil municipal défraie le coût de 765 \$ taxes en sus et rembourse les frais d'hébergement et de déplacement reliés à cette activité.

Adoptée à l'unanimité

2016-01-20

RÉSOLUTION AUTORISANT LE VERSEMENT D'UN SALAIRE HEBDOMADAIRE DE 235 \$ À MME DENISE GROLEAU, RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE MARIELLE-BROUILLETTE, POUR L'ANNÉE 2016

ATTENDU QU'il y lieu de déterminer le salaire hebdomadaire de Mme Denise Groleau, responsable de la bibliothèque municipale Marielle-Brouillette, pour l'année 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Danielle Cormier, conseillère, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le versement d'un salaire hebdomadaire de 235 \$ à Mme Denise Groleau, responsable de la bibliothèque municipale Marielle-Brouillette, pour l'année 2016.

Adoptée à l'unanimité

TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU, TRAVAUX PUBLICS

2016-01-21

RÉSOLUTION MANDATANT M. JULES SAMSON, TECHNOLOGUE, POUR LA VÉRIFICATION DE NOS ÉQUIPEMENTS PÉTROLIERS À RISQUE ÉLEVÉ, AU COÛT DE 250\$ ET AUTORISANT M. SYLVAIN DÉRY, DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS À SIGNER L'ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à la vérification de nos équipements pétroliers à risque élevé;

ATTENDU la proposition de M. Jules Samson, technologue, au coût de 250 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite mandate M. Jules Samson, technologue, pour la vérification des équipements pétroliers à risque élevé, au coût de 250 \$;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise M. Sylvain Déry, directeur des travaux publics, à signer l'acceptation de l'offre de services.

Adoptée à l'unanimité

2016-01-22

RÉSOLUTION AUTORISANT LE VERSEMENT D'UN MONTANT DE 758.84 \$ TAXES INCLUSES À LA FIRME 9006-3165 QUÉBEC INC. (H.P. TERRASSEMENT) POUR LA DÉMOLITION DU GARAGE SITUÉ DERRIÈRE L'HÔTEL DE VILLE

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Tite a procédé à la démolition du garage situé derrière l'hôtel de ville;

ATTENDU QUE la firme 9006-3165 Québec Inc. a effectué les travaux, au coût de 758.84 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le versement d'un montant de 758.84 \$ taxes incluses à la firme 9006-3165 Québec Inc. (H.P. Terrassement) pour la démolition du garage situé derrière l'hôtel de ville.

Adoptée à l'unanimité

2016-01-23

RÉSOLUTION DEMANDANT À HYDRO-QUÉBEC DE PROCÉDER À L'INSTALLATION D'UNE LUMIÈRE DE RUE À L'INTERSECTION DU CHEMIN DE LA PETITE-MÉKINAC ET DE LA RUE DE L'ANSE

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Tite désire qu'une lumière de rue soit installée à l'intersection du Chemin de la Petite-Mékinac et de la rue de l'Anse;

ATTENDU QU'une demande doit être déposée auprès d'Hydro-Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Danielle Cormier, conseillère, appuyé par M. Yvon Veillette, conseiller, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite demande à Hydro-Québec de procéder à l'installation d'une lumière de rue à l'intersection du Chemin de la Petite-Mékinac et de la rue de l'Anse (poteau numéro 0V6R5V #1).

Adoptée à l'unanimité

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2016-01-24

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 1695, 4^E RANG

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée au service d'inspection le 23 novembre 2015 pour l'immeuble situé au 1695, 4e rang, soit le lot numéro 4 444 840 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la disposition réglementaire non respectée est une norme relative au règlement de lotissement qui ne touche pas les usages ou la densité;

ATTENDU QUE l'application du règlement de lotissement cause un préjudice sérieux au demandeur;

ATTENDU QUE la demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QUE la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE l'immeuble est dans la zone 43-Aa;

ATTENDU QUE la demande vise à déterminer l'emplacement résidentiel sur le lot numéro 4 444 840 du cadastre du Québec, ayant une profondeur moyenne de 26,83 mètres, soit une dérogation de 33,17 mètres;

ATTENDU QUE la disposition des bâtiments agricoles sur le terrain limite la profondeur de l'emplacement résidentiel;

ATTENDU QUE le propriétaire désire garder ses bâtiments à des fins agricoles;

ATTENDU QUE l'immeuble est situé en zone agricole active;

ATTENDU QUE les dimensions quant à la superficie et la largeur sont respectées;

ATTENDU QUE les marges de recul sont respectées;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Saint-Tite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par M. Yvon Veillette, conseiller, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte la dérogation mineure, à savoir :

- Autorise l'emplacement résidentiel sur le lot numéro 4 444 840 du cadastre du Québec, ayant une profondeur moyenne de 26,83 mètres, soit une dérogation de 33,17 mètres.

Adoptée à l'unanimité

2016-01-25

RÉSOLUTION D'APPUI À LA CPTAQ MODIFIANT LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-10-305 REDÉFINISSANT LA SUPERFICIE DU DROIT ACQUIS RÉSIDENTIEL ET INCLUANT L'ALIÉNATION DE 153 HECTARES EN FAVEUR DE FERME FERLIKA INC.

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite a adopté la résolution numéro 2015-10-305 lors de la séance ordinaire du 6 octobre 2015, concernant l'appui à la CPTAQ afin de redéfinir la superficie du droit acquis résidentiel sur le lot numéro 4 443 185 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE cette résolution doit être modifiée à la demande de la CPTAQ

ATTENDU QUE la superficie du droit acquis résidentiel a déjà été délimitée à la CPTAQ;

ATTENDU QUE le requérant désire modifier cette superficie du droit acquis résidentiel afin de remettre le lot numéro 4 443 173 en vocation agricole, ainsi qu'une partie du lot numéro 4 443 185;

ATTENDU QU'une partie de 1 152 mètres carrés qui était incluse dans la superficie du droit acquis actuel, sera remise en vocation agricole;

ATTENDU QUE la nouvelle superficie du droits acquis résidentiel sera de 3 344,4 mètres carrés au lieu de 4 887,4 mètres carrés;

ATTENDU QU'un résiduel de 153 hectares sera aliéné en faveur de Ferme Ferlika Inc.;

ATTENDU QUE les lots numéros 4 595 936, 4 662 534 et 4 525 221 du cadastre du Québec demeureront la propriété de M. Fernand Veillette et de Mme Line St-Amand et conserveront leur vocation agricole;

ATTENDU QUE l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole ne sera pas affectée;

ATTENDU QU'il n'y aura pas d'impact négatif à la culture;

ATTENDU QU'il n'y aura pas d'impact à l'implantation d'installation d'élevage;

ATTENDU QU'il n'y a pas d'effet négatif sur la préservation pour l'agriculture des ressources en eau et sol;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil appuie la demande à la CPTAQ afin de redéfinir la superficie du droit acquis résidentiel sur le lot numéro 4 443 185 du cadastre du Québec, ainsi que l'aliénation d'une superficie de 153 hectares en faveur de Ferme Ferlika Inc.

QUE la demande est conforme aux règlements municipaux.

Adoptée à l'unanimité

GESTION DES EAUX

2016-01-26

RÉSOLUTION MANDATANT M. ALAIN TOUSIGNANT, GESTIONNAIRE DES EAUX, POUR REPRÉSENTER LA VILLE DE SAINT-TITE DANS LES DOSSIERS CONCERNANT L'EAU POTABLE ET LES EAUX USÉES AUPRÈS DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC)

ATTENDU QUE M. Alain Tousignant, gestionnaire des eaux, est responsable des dossiers concernant l'eau potable et les eaux usées;

ATTENDU QUE dans le cadre de ses fonctions, il est appelé à transiger avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller, appuyé par M. Yvon Veillette, conseiller, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite mandate M. Alain Tousignant, gestionnaire des eaux, pour représenter la Ville dans les dossiers concernant l'eau potable et les eaux usées auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise M. Alain Tousignant, gestionnaire des eaux, à signer pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

AUTRES SUJETS

2016-01-27

RÉSOLUTION AUTORISANT LE VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE AU MONTANT DE 100 \$ À LA FONDATION DU FOYER MGR PAQUIN DANS LE CADRE DU DÎNER-BÉNÉFICE DU 6 MARS 2016

ATTENDU que les responsables de la Fondation du Foyer Mgr Paquin ont déposé une demande d'aide financière pour les soutenir dans l'organisation de leur dîner-bénéfice du dimanche 6 mars 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Danielle Cormier, conseillère, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE la Ville de Saint-Tite autorise le versement d'une aide financière de 100 \$ à la Fondation du Foyer Mgr Paquin pour l'organisation de son dîner-bénéfice prévu le 6 mars 2016.

Adoptée à l'unanimité

2016-01-28

RÉSOLUTION AUTORISANT LE VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE AU MONTANT DE 100 \$ AUX AUXILIAIRES BÉNÉVOLES DU FOYER MGR PAQUIN INC.

ATTENDU QUE les Auxiliaires bénévoles du Foyer Mgr Paquin Inc. ont fait parvenir une demande d'aide financière à la Ville de Saint-Tite;

ATTENDU QUE les Auxiliaires bénévoles du Foyer Mgr Paquin Inc. ont besoin de cet appui financier afin de poursuivre leurs activités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le versement d'une aide financière de 100 \$ aux Auxiliaires bénévoles du Foyer Mgr Paquin Inc. afin de l'aider à poursuivre leurs activités.

Adoptée à l'unanimité

2016-01-29

RÉSOLUTION D'ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU 1^{ER} AU 31 DÉCEMBRE 2015 AU MONTANT DE 450 544.99 \$

ATTENDU QUE pour l'approbation des comptes à payer du 1^{er} au 31 décembre 2015, chacun des membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite a reçu un rapport exhaustif des dépenses pour ces périodes;

Je soussignée, Alyne Trépanier, directrice générale de la Ville de Saint-Tite, certifie par la présente que des crédits budgétaires de l'ordre de 450 544.99 \$ sont disponibles en date du 12 janvier 2016.

Alyne Trépanier,
directrice générale

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller,
appuyé par Mme Danielle Cormier, conseillère,
et résolu :

QUE des comptes au montant de quatre cent cinquante mille cinq cent quarante-quatre dollars et quatre-vingt-dix-neuf cents (450 544.99 \$) soient acceptés et payés.

Adoptée à l'unanimité

CORRESPONDANCE

AFFAIRES NOUVELLES

PÉRIODE DE QUESTIONS

2016-01-30

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère,
appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller,
et résolu que la séance soit levée à 20 heures 40.

Adoptée à l'unanimité

Me Julie Marchand, greffière

André Léveillé, maire